

Questionnaire à destination de la population sur la suite à donner au PLU

Une réunion publique sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est prévue le **Judi 9 Mars 2023 à 18h30 à la salle polyvalente.**

Afin de disposer des informations nécessaires pour compléter ce questionnaire, nous vous invitons à participer à ce temps de présentation et d'échange.

A. Evolution démographique

En 2020, (dernière donnée de la population légale disponible sur le site de l'INSEE), la population de Saint-Restitut s'élève à 1 462 habitants.

A l'horizon de la prochaine décennie, pensez-vous que la population doit :

- Diminuer autour de 1 400 habitants,
- Se stabiliser autour de 1 500 habitants,
- S'accroître à un rythme modéré en atteignant 1 600 habitants,
- S'accroître à un rythme plus rapide en atteignant 1 700 habitants.

B. Evolution du parc de logements

En 2019, (dernière donnée sur le parc de logements disponible sur le site de l'INSEE), le parc de logements compte 812 logements dont 635 à destination des résidents principaux soit 78%.

A l'horizon de la prochaine décennie, pensez-vous que le parc de logements doit :

- Se stabiliser autour de 670 logements permanents permettant ainsi de répondre aux besoins des résidents principaux déjà présents sur la commune,
- S'accroître est atteindre 740 logements permanents permettant ainsi de répondre aux besoins des résidents principaux et d'environ 140 habitants supplémentaires,
- S'accroître à un rythme plus rapide en atteignant 800 logements permettant ainsi de répondre aux besoins des résidents principaux et d'environ 240 habitants supplémentaires.

C. Formes urbaines et densité

Durant les dix dernières années, la taille moyenne des terrains construits est de 1 700m² pour un logement principal.

Selon vous, la surface nécessaire pour l'implantation d'un logement est de :

- Moins de 1 000 m²,
- Entre 1 000 m² et 2 000 m²,
- Plus de 2 000 m².

En 2019, (dernière donnée sur le parc de logements disponible sur le site de l'INSEE), le parc de logements est composé à 96% de maisons et de 4% d'appartements.

Selon vous, à l'horizon des 10 prochaines années, quelle typologie d'habitat doit être privilégiées ?

- Les maisons individuelles,
- Les maisons groupées/mitoyennes,
- Les petits collectifs.

D. Cadre réglementaire

La Loi Climat et Résilience d'août 2021, inscrit la France dans un objectif de division par 2 de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2030. A ce titre, les documents d'urbanisme locaux doivent traduire cette politique en matière d'aménagement.

Dans ce contexte et sachant qu'un minimum de 5 permis de construire par an minimum est nécessaire pour que Saint-Restitut maintienne sa population compte-tenu du desserrement familial, que souhaitez-vous pour l'avenir de la commune dans les zones identifiées comme en capacité de les accueillir (une seule réponse possible) :

- Permettre l'accueil de nouveaux habitants sur la commune mais accepter des constructions sur des terrains plus réduits,
- Conserver les caractéristiques communales avec une faible densité de constructions et renoncer à l'accueil de nouveaux habitants sur la commune conduisant in fine à une diminution de la population, à son vieillissement, à la fermeture de classes, moins de commerces...

E. Votre profil

Nombre de personnes habitant dans le logement :

- 1 personne
- 2 personnes
- 3 personnes
- 4 personnes
- 5 personnes ou plus

Nom du quartier où vous résidez :

Votre âge :

- Moins de 24 ans
- Entre 25 et 39 ans
- Entre 40 et 59 ans
- Plus de 60 ans